



Compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2017

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Acquisition foncière secteur des Charmanches
- 1.2. Cession au profit de Grenoble habitat
- 1.3. Approbation modification n°2 du plan local d'urbanisme
- 1.4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2016

2. Affaires financières

- 2.1. Adoption des comptes administratifs 2016
- 2.2. Adoption des comptes de gestion
- 2.3. Affectation des résultats 2016 du budget annexe de l'eau
- 2.4. Taux d'imposition 2017
- 2.5. Révision et clôture d'autorisations de programme
- 2.6. Reprise de provision et pertes sur créances irrécouvrables
- 2.7. Budgets primitifs 2017

3. Affaires juridiques

- 3.1. Convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
- 3.2. Subvention définitive 2016 et acompte sur la subvention 2017 pour le comité des œuvres sociales

5. Affaires jeunesse et vie locale

- 5.1. Subvention à la maison des jeunes et de la culture de Crolles (MJC) pour l'année 2017

6. Affaires sportives – vie associative

- 6.1. Subventions 2017 aux associations sportives, culturelles et du patrimoine

8. Affaires culturelles

- 8.1. Attribution d'une subvention pour l'année 2017 à l'Association « Musica Crolles »
- 8.2. Attribution d'une subvention pour l'année 2017 à l'Association « Ensemble Musical Crollois »

9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes : Créations - suppressions de postes

PRESENTS : **Mmes. BARNOLA, CAMPANALE, FRAGOLA, GEROMIN** (ne vote pas pour la délibération n° 037-2017), **GRANGEAT, GROS, HYVRARD, PAIN**
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT (ne vote pas pour la délibération n° 037-2017), **GAY, GENDRIN, GERARDO, LORIMIER** (sauf pour la délibération n° 027-2017), **PEYRONNARD**

ABSENTS : **Mmes. BOUCHAUD** (pouvoir à M. GAY), **BOURDARIAS** (pouvoir à M. BRUNELLO), **CHEVROT** (pouvoir à Mme. FRAGOLA), **FAYOLLE** (pouvoir à M. GENDRIN), **DEPETRIS** (pouvoir à Mme. HYVRARD), **MORAND** (pouvoir à Mme. GROS)

MM. LE PENDEVEN, BOUKSARA (pouvoir à M. PEYRONNARD), **GIMBERT** (pouvoir à M. LORIMIER), **GLOECKLE** (pouvoir à Mme. CAMPANALE), **MULLER** (pouvoir à Mme. PAIN), **PAGES**

M. Gilbert CROZES a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 023-2017 : Acquisition foncière secteur des Charmanches

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'abroger la délibération n° 057/2016 du 30 juin 2016,
- d'acquérir la parcelle AV 360 en partie d'une superficie de 1 250 m² de la société ALPCO à l'euro symbolique,
- de lui conférer tout pouvoir pour signer les documents afférents et, notamment, les documents d'arpentage et l'acte de cession authentique.

Délibération n° 024-2017 : Cession au profit de Grenoble habitat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cette assemblée, par délibération du 16 décembre 2016, a décidé de céder à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la région grenobloise, GRENOBLE HABITAT, un tènement foncier d'une superficie d'environ 3 200 m² situé rue du Pré de l'Horme au prix de 224 000 € hors taxes, soit 70 euros le m² hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'abroger la délibération n° 120-2016 du 16 décembre 2016,
- de céder les parcelles énoncées ci-dessus au prix de 271 068 euros TVA comprise dont TVA de 45 178 euros,
- de lui conférer tous pouvoirs pour signer les documents afférents et, notamment, le compromis, le document d'arpentage et l'acte de cession authentique.

Délibération n° 025-2017 : Approbation modification n° 2 du plan local d'urbanisme

Considérant qu'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme a été lancée pour faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme sur les points suivants :

- Faire évoluer la limite nord-ouest de la zone d'activité au vu de la réalité du terrain et de la volonté publique,
- Préciser les espaces dédiés à l'économie de ceux à vocation mixte (activité + habitat).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet de modification n° 2 du PLU tel qu'il est annexé à la délibération.

Délibération n° 026-2017 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le bilan des cessions et acquisitions 2016.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 027-2017 : Adoption des comptes administratifs 2016

Mme. Anne-Françoise HYVRARD a été désignée présidente de séance pour les débats menés lors de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. Donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite des comptes administratifs du budget principal ;
2. Constate, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. Donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite des comptes administratifs du budget de l'eau ;
2. Constate, pour la comptabilité du budget de l'eau, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. Donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite des comptes administratifs du budget de l'assainissement ;
2. Constate, pour la comptabilité du budget de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Délibération n° 028-2017 : Adoption des comptes de gestion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 029-2017 : Affectation des résultats 2016 du budget annexe de l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de reprendre au budget primitif 2017 les résultats de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau tels que décrits au tableau d'affectation suivant :

	BUDGET EAU
Résultat à affecter	627 120,15
Besoin de financement de la section d'investissement	4 550,46
Affectation en section d'investissement (compte 1068)	4 550,46
Affectation en section de fonctionnement (compte 002)	622 569,69

Délibération n° 030-2017 : Taux d'imposition 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour et 4 contre) des suffrages exprimés, adopte les taux suivants à appliquer pour 2016 :

- taxe d'habitation : 11.73 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.92 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.11 %

Délibération n° 031-2017 : Révision et clôture d'autorisations de programme

Considérant le bilan de l'autorisation de programme AP06 - Aménagement d'une salle festive ci-dessous ;

	Total AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
AP06 - Salle festive	3 260 799,04	60 097,95	389 837,70	1 758 487,71	1 043 410,67	8 965,01

Compte tenu que les inscriptions de crédits et réalisations de l'autorisation de programme AP06 sont terminées et soldées, le conseil municipal peut décider de clôturer ladite Autorisation de Programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de réviser les Autorisations de Programme existantes conformément au tableau présenté ;
- de clôturer l'Autorisation de Programme AP06 - Aménagement d'une salle festive ;
- d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau présenté.

Délibération n° 032-2017 : Reprise de provision et pertes sur créances irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'accepter la requête de la Trésorière et d'admettre en non valeur les produits impayés, pour un montant total de 595,80 €,
- d'imputer ce montant en dépenses à l'article 6541 - Non valeur, du budget communal.
- d'accepter la requête de la Trésorière et d'admettre en créances éteintes les produits impayés, pour un montant total de 19 965,46 € HT (ou 23.958,55 € TTC),
- d'imputer ce montant en dépenses à l'article 6542 - Créances éteintes, du budget communal.
- d'effectuer une reprise de provision pour risques pour un montant total de 19 965,46 €,
- d'imputer ce montant en recettes à l'article 7815 du budget communal.

Délibération n° 033-2017 : Budgets primitifs 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour et 4 contre) des suffrages exprimés, vote le budget primitif principal 2017 qui s'équilibre à 29 232 235,23 € en fonctionnement et 10 557 122,57 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, vote le budget primitif 2017 du service de l'eau qui s'équilibre à 792 569,69 € en fonctionnement et 933 720,66 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, vote le budget primitif 2017 de l'assainissement qui s'équilibre à 1 403 080,27 € en fonctionnement et 625 818,73 € en investissement.

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n° 034-2017 : Convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes administratifs).

Délibération n° 035-2017 : Subvention définitive 2016 et acompte sur la subvention 2017 pour le comité des œuvres sociales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide, de verser au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal :

- 5 466 € au titre de la régularisation de la subvention 2016,
- 2 555 € au titre de la régularisation pour les enveloppes des agents nouveaux arrivants et des retraités en 2016,
- 130 466 € au titre de la subvention provisoire 2017

Soit un montant total de 138 487 € qui sera prélevé à l'article 6574 du budget communal.

5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE

Délibération n° 036-2017 : Subvention à la maison des jeunes et de la culture de Crolles (MJC) pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide, d'octroyer à la MJC, une subvention de 287 910 €.

6 – AFFAIRES SPORTIVES – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 037-2017 : Subventions 2017 aux associations sportives, culturelles et du patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour et 2 contre) des suffrages exprimés, décide l'attribution des subventions selon la répartition détaillée en annexe et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Subventions			
	Montant proposé en fonctionnement	Montant proposé en projets	Montant global proposé	BP 2017
Sport	73 150 € (dont 7 500 € aux sportifs de haut niveau)	8 250 €	81 400 €	110 650 €
Culture (hors écoles de musique)	29 350 € (dont 13 100 € de coproductions)	7 100 €	36 450 €	37 850 €
Patrimoine	1 750 €	1 500 €	3 250 €	3 250 €
Anciens combattants	1 170 €	0 €	1 170 €	1 170 €
Vie associative	3 750 €	0 €	3 750 €	4 300 €
Animation	7 000 €	0 €	7 000 €	7 000 €
TOTAL	116 170 €	16 850 €	133 020 €	164 220 €

8 – AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 038-2017 : Attribution d'une subvention pour l'année 2017 à l'association « Musica Crolles »

Pour aider l'association dans la réalisation de ses missions et ses projets et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de lui allouer une subvention de fonctionnement de 68 300 €.

Délibération n° 039-2017 : Attribution d'une subvention pour l'année 2017 à l'association « Ensemble Musical Crollois »

Pour faciliter la réalisation de ces missions, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de soutenir « l'Ensemble Musical Crollois » en lui allouant une subvention totale de 181 000 €.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 040-2017 : Tableau des postes : Créations – suppressions de postes

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de supprimer les anciens postes et créer les nouveaux postes suivants :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Administrative / Médico-sociale	1	Rédacteur Territorial à temps complet (RED-2)	Assistant Socio-Educatif à temps complet (ASE-1)	Réussite concours



La séance est levée à 23 h 20



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles